



HANGENBIETEN

Aujourd'hui

Sommaire



Le mot du Maire	p.3
Délibérations du conseil municipal	p.4-6
Etat civil	p. 6
Grands anniversaires	p. 7
Très haut débit est arrivé	p. 9
Nouvelle incursion des gens du voyage	p.9
Circulation / Éclairage public	p.10
Maison et cours fleuries	p.11
Travaux	p.13-14
Vie scolaire	p. 15-16
Médiathèque	p. 17
Urbanisme	p. 18-19
Pèlerinage à Saint-Nicolas-de-Port et à Rome	p. 20
Paroisse protestante / théâtre d'expression	p. 21
Le groupe théâtral de HAngenbieten	p. 22
Commémoration du 11 novembre	p. 24
stage découverte	p. 24
Travaux du réseau d'assainissement de la Bruche	p.24
Amicale des Sapeurs Pompiers - MESSTi 2014	p. 25
Nouveautés sportives	p. 26
Ush / Gymnase et détente / Self-défense	p. 27
Sécurité	p. 28
Calendrier des manifestations	p. 29
Renseignements utiles	p. 30

La Commune de Hangenbieten remercie ses fidèles annonceurs pour leur soutien à la réalisation de ce bulletin municipal.

Diffusion gratuite :

Mairie de Hangenbieten

Tél : 03 88 96 01 27

Email : mairie.hangenbieten@evc.net

Site : www.cc-leschateaux.fr

Directeur de publication :

André BIETH

Numéro tiré à 750 exemplaires
Reproduction et vente interdites

Composition et impression :

Imprimerie JUNG

14 rue de l'III – 67118 GEISPOLSHHEIM

Tél. 03 88 66 20 34

Ce bulletin couvre la période
du 20 juin 2014 au 12 décembre 2014

Le mot du Maire

Nous voici à la veille des fêtes de Noël et du Nouvel an, les illuminations de Noël de nos rues et places nous donnent matière à réfléchir et à rêver.

A réfléchir sur cette année 2014 qui somme toute s'est plutôt bien déroulée.

Pour ce qui me concerne, la sollicitation de mes collègues de l'intercommunalité m'a amené vers un choix de raison plus que de cœur, imposé par la conjoncture, au nom de l'équilibre du territoire, d'enjeux budgétaires, transferts de compétences, mutualisation d'une carte territoriale toujours en devenir.

La fonction de Maire et Président de la Communauté de Communes Les Châteaux génère un rythme intense où tout est multiplié par deux. Temps de l'approbation des dossiers et rouages, temps de la pédagogie auprès des personnels, des élus comme des habitants, temps consacré aux rendez-vous, réunions et autres instances...

Le Maire Président doit réapprendre avec l'horloge pour ne pas se retrouver à courir contre la montre. La gestion des créneaux dédiés aux deux entités est plus que compliquée, car il faut veiller à ne pas léser l'une par rapport à l'autre. C'est pourquoi il était important pour moi d'avoir un espace distinct par entité. Dissociation, certes symbolique, mais importante vis-à-vis des habitants et de l'administration.

Ce nouveau challenge demande de travailler sur une palette de savoir être très différent. L'exercice est requis jusque dans le rôle d'employeur entre deux fonctionnements fort dissemblables. Les effectifs passent du simple au double avec des services plus spécialisés et hiérarchisés. Cependant, je suis certain que les tâches liées à cette double fonction me seront familières d'ici quelques temps, non seulement avec le concours soutenu de l'ensemble des membres du comité directeur mais aussi du personnel. Cette parfaite complémentarité permettra d'offrir une vision exhaustive aux sujets dont les différents volets seront, selon les compétences liées, étudiés au sein de telle ou telle instance.

Pour ce qui concerne notre commune, en 2015, le conseil municipal continuera à travailler pour le bien de tous. En particulier l'étude de l'urbanisation future nécessitera les concertations nécessaires et le dialogue pour l'élaboration du futur plan local d'urbanisme. En 2015 notre commune quitte le canton de Mundolsheim pour rejoindre le nouveau canton de Lingolsheim qui



comprendra 13 communes sur une superficie totale de 95.09Km², pour une population de 46651 habitants. Les 13 communes du canton de Lingolsheim seront Oberschaeffolsheim, Achenheim, Breuschwickersheim, Osthoffen, Kolbsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Lingolsheim, Entzheim, Geispolsheim, Blaesheim, Fegersheim, Lipsheim.

Dans le préambule je parlai également de rêver.

Moi je rêve d'un village calme, harmonieux où nos jeunes trouvent pleinement leur place, où les habitants participent totalement au bien vivre en respectant toutes les règles de vie, de convivialité, ce qui permettra à chacun et chacune de pouvoir circuler sereinement dans des rues tranquilles et sécurisées.

Il nous appartient à tous que ce rêve puisse se concrétiser.

Avec mon conseil municipal et le personnel communal, je vous souhaite d'excellentes fêtes de Noël et une bonne et heureuse année 2015. Qu'elle vous apporte, à vous-même et à ceux qui vous sont chers, bonheur, santé et succès.

Votre Maire,
André BIETH

Délibération du conseil municipal Séance du 20 juin 2014

Extension réseau électrique – prise en charge de la collectivité

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de financer les travaux d'extension du réseau public de distribution électrique

- Pour le projet à l'adresse 4 rue de la Paix à Hangenbieten :
PC 06718214R0001 – STELL & BONTZ

Pour un montant à la charge commune suivant détail de la participation financière établi par Electricité de Strasbourg Réseaux à 12 947,26€ HT soit 15.536,71 € TTC

- Pour le projet à l'adresse 3 rue de la Gare à Hangenbieten :
PA 067 182 14 R 0001 – SCI ROVICY

Pour un montant à la charge commune suivant détail de la participation financière établi par Electricité de Strasbourg Réseaux à 2.837,02 € HT soit 3.404,42 € TTC.

Ravalement de façades - Subvention

Le rapporteur présente à l'assemblée locale les demandes d'aide pour ravalement de façades. Après avis favorable, les membres présents décident l'attribution des subventions suivantes :

- M. BRAUN Olivier 13 rue Woerth à Hangenbieten
- M. DAUCHY Roger 7 impasse des Erables à Hangenbieten
- Mme JAKUBOWICZ-GODEY Valérie 18 rue des Peupliers à Hangenbieten
- M. SCHMITT Fabrice 14 rue des Peupliers à Hangenbieten

Personnel communal - Modification coefficient d'emploi

Le conseil municipal décide de modifier le coefficient d'emploi du poste

Adjoint technique 2ème classe temps complet en

Adjoint technique 2ème classe - temps non complet avec un coefficient de 17h30 à compter du 1er septembre 2014.

Séance du 1 septembre 2014

1 – CHASSE COMMUNALE

BAUX DE CHASSE COMMUNAUX pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024

Vu les articles L.429-2 et suivants du Code de l'Environnement
Vu l'arrêté préfectoral du 8 Juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024

A/ Le mode de consultation des propriétaires fonciers

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2015. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1er février 2024.

Conformément aux articles 6 et article 7 du cahier des charges type précité, la procédure de mise en location de la chasse débute par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse.

La décision relative à l'abandon du loyer de la chasse à la commune est prise à la double majorité prévue à l'article L 429-13 du Code de l'environnement, à savoir 2/3 des propriétaires représentant les 2/3 au moins des surfaces soumises à la communalisation. Cette décision intervient soit dans le cadre d'une réunion des

propriétaires intéressés, soit dans le cadre d'une consultation écrite de ces derniers.

Il appartient au Conseil Municipal de décider du mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit du fermage.

Concernant le mode de consultation des propriétaires fonciers, deux options alternatives sont envisageables :

- soit les propriétaires fonciers sont convoqués à une réunion publique selon l'usage local (affichage en Mairie, publication par voie de presse...)
- soit les propriétaires fonciers sont consultés par écrit (courrier ou courriel).

B/ Décision relative à l'affectation du produit du fermage des terrains communaux

Il appartient également au Conseil municipal de délibérer sur l'affectation du produit du fermage des terrains appartenant à la commune (article 6 du cahier des charges communales).

En l'espèce, notre commune est propriétaire de 2 hectares, 82 ares et 38 centiares, compris dans le périmètre de chasse du ban communal.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, décide :

- **De consulter par courrier** les propriétaires fonciers compris dans le périmètre de la communalisation de la chasse ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la de la location de la chasse

- **D'affecter au budget communal** la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la commune

- **De charger** Monsieur le Maire d'organiser la consultation, de procéder aux publications utiles et de signer tous les actes se rapportant à cette consultation.

C / Désignation de deux conseillers municipaux pour la commission consultative communale de la chasse et la commission de location

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner deux conseillers municipaux pour représenter la commune pour :

pour la Commission Consultative Communale de la Chasse et pour la Commission de location

désigne, après délibération :

-M. MULLER Bernard, -M. ULRICH Jean-Marie

2 - POS – Modification n° 5

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13-1, L.123-13-2

Vu le schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg approuvé le 01/06/2006, modifié le 19/10/2010 et le 22/10/2013 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17/04/1997 approuvant la révision n°1 du plan d'occupation des sols ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 29/10/1998, du 02/12/1999, du 27/06/2002 et du 20/08/2009 modifiant le plan d'occupation des sols ;

Vu l'arrêté en date du 18/10/2013 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n° 5 du plan d'occupation des sols ;

Vu le projet de modification du plan d'occupation des sols ;

Vu les résultats de l'enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les services de l'Etat ont confirmé, par courrier en date du 13 juin 2014, que les terrains situés au lieu-dit Wellauweg, faisant l'objet de la présente modification, resteront en

zone constructible dans le cadre du futur PPRI. La constructibilité pourra être assortie de certaines prescriptions.

Considérant que la commune ne souhaite pas permettre le développement de l'urbanisation plus au Sud de la limite UB définie au POS. L'objectif étant d'éviter les conflits d'usage liés au développement de l'activité présente en zone INA2ai4.

Par ailleurs les réseaux ne sont pas présents au droit de la parcelle qui devrait faire l'objet d'un déclassement.

Considérant que la consultation des personnes publiques associées et les résultats de l'enquête publique justifient quelques changements du projet de plan local d'urbanisme, pour :

- préciser la note de présentation sur les adaptations apportées
- pour préciser et adapter le règlement de la zone INA1i4a concernant les règles relatives aux liaisons douces, à la préservation du corridor biologique, à l'interdiction des sous-sols, à la hauteur des équipements publics et des constructions d'intérêt public (résidence pour personnes âgées).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL Décide à l'unanimité :

D'approuver la modification n° 5 du plan d'occupation des sols conformément au dossier annexé à la présente.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un **affichage en mairie durant un mois** et d'une mention dans le journal ci-après désigné : - **Les Dernières Nouvelles d'Alsace**

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin

Le plan d'occupation des sols est tenu à la disposition du public à la mairie.

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

3 - Ravalement de façades - Subvention

Le rapporteur présente à l'assemblée locale les demandes d'aide pour ravalement de façades.

Après avis favorable, les membres présents décident l'attribution des subventions suivantes :

- M - Mme FAUST Francis 5A rue de la Gare à Hangenbieten
- M - Mme HELBLING Daniel 24, rue de la Gare à Hangenbieten
- M - Mme BASTIAN Christian 4a rue de la Gare à Hangenbieten

4 - Messti 2014 - attribution

Le conseil municipal décide l'attribution du messti 2014 à l'Amicale des Sapeurs-Pompier.

5 - Fleurissement 2014 Rapporteur : Mme l'Adjointe MULLER

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution de prix pour les lauréats du concours communal de fleurissement pour l'année 2014.

6-PERSONNEL COMMUNAL Rapporteur : M. le Maire

Le Maire expose :

La commune de Hangenbieten doit fixer par délibération du Conseil municipal pour chaque grade d'avancement un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir.

Considérant qu'en vue de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'avancement de grade, il est proposé de :

1. retenir un ratio à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emploi et prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en sa séance du 26 juin 2014,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 35,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1. de retenir pour l'ensemble des cadres d'emploi, un ratio à 100% et prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

Séance du 27 octobre 2014

1 - Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024 :

Approbation de la constitution et du périmètre du lot de chasse, choix du mode de location, agrément des candidatures, approbation de la convention de gré à gré.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 27 octobre 2014

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2015. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1er février 2024.

La commission consultative communale de chasse doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation des lots de chasse communaux, le mode de location, et le cas échéant sur les conventions de gré à gré, et l'agrément des candidats.

Il appartient au conseil municipal, après avis simple de la commission communale, de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, du choix de la procédure de location, et de l'adoption de clauses particulières, etc....

S'agissant du mode de location, le choix du conseil municipal, après avis de la commission consultative, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- En cas d'exercice droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le conseil municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place.

- S'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le conseil municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

Vie communale

S'agissant des clauses particulières, le conseil municipal peut compléter le cahier des charges type par l'adoption de telles clauses.

Ces dernières ont notamment pour objet de prévoir des prescriptions adaptées aux conditions locales (interdictions de tir, de chasser à certains moments, limitations de certains modes de chasse, ...) et l'existence de clauses financières particulières. La commune pourra également indiquer dans les clauses particulières, après avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse, les orientations sylvicoles et cynégétiques qu'elle aura définies en commun avec les gestionnaires forestiers.

Ces clauses particulières doivent être portées à la connaissance des candidats tel que prévu par l'article 15 du cahier des charges type 2015-2024, et être intégrées dans le bail de chasse conclu avec le locataire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A) La constitution et le périmètre du lot de chasse

1) Décide de fixer à 284 hectares la contenance des terrains à soumettre à la location,

2) Décide de procéder à la location en un seul lot comprenant 284 hectares

B) Le mode de location des lots

1) Décide de mettre le lot en location de la façon suivante :

a) Le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité Lot unique

• par convention de gré à gré SOCIETE DE CHASSE HANGENBIETEN (MM. FRANK-MERKLING-KONRAD-NOLD)

Décide pour le lot loué par convention de gré à gré, de fixer le prix de la location comme suit : lot unique : 2.000 €

- pour convention de gré à gré, agréée la candidature de la Société de Chasse de Hangenbieten approuve la convention et autorise M. le maire à signer la convention de gré à gré

2 - Ravalement de façades - Subvention

Le rapporteur présente à l'assemblée locale les demandes d'aide pour ravalement de façades.

Après avis favorable, les membres présents décident l'attribution des subventions suivantes :

M-Mme GILLMANN René 3, chemin de Halage à Hangenbieten
Mme LEMMEL Madeleine 13, rue de Holtzheim à Hangenbieten

3 - Urbanisme

M. le Maire informe l'assemblée présente de la demande de permis de construire de la société Proform.

Il souligne que le permis de construire initial est refusé du fait que les travaux prévus dans le permis PC N° 067 182 02 R 0007 délivré le 26 juin 2003, à savoir l'aménagement d'un carrefour d'accès type tourne à gauche n'a pas été réalisé malgré la relance de la DDE en date du 3 février 2004.

Compte tenu que le pétitionnaire n'a pas réalisé les travaux, le conseil municipal décide de ne pas se substituer à ce dernier pour leur réalisation et refuse également de déplacer les panneaux d'agglomération.

Il rappelle qu'il est du ressort du Département de faire exécuter ces travaux en lieu et place de la D.D.E. compte tenu du transfert de compétences.

Etat civil

Mariages

- LOYSEAU Gatien et JEUCH Christelle le 14/08/14
- FELTES Sylvain et OTT Emilie le 27/08/14
- LEONI Simon et KISS Virginie le 27/09/14
- HAUSS Jean-Marc et CLAUSS Michèle le 04/10/14
- GROUX Arnaud et DUQUESNE Josiane le 08/11/14
- METZGER Mikaël et HINCKEL Myriam le 22/11/14



Naissances

- Salim DRIOUICHI né le 26/08/2014
- Jeanne Chantal Francine KELLER née le 30/09/2014
- Kenzo Daniel EL MOUMENE né le 23/10/14
- William Jules Alexandre FOLZE né le 24/10/14
- Théo LESOURD né le 25/11/14



Chloé Brigitte Michèle FELTES
née le 21/10/2014

Décès

- Marcel GERGES décédé le 20 octobre 2014
- Albert LEMMEL décédé le 16 octobre 2014
- Ernest FOISSET décédé le 5 novembre 2014





MAINTENANCE INDUSTRIELLE
MECANIQUE - SERRURERIE
SOUDURE - TUYAUTERIE - TOLERIE

METALLERIE SERRURERIE DU BATIMENT - PORTAILS - GARDE-CORPS
ESCALIERS - CLOTURES - PORTES DE GARAGE TOUS TYPES

Romain HEITZ
Gérant

Siège social : 22, rue d'Osthoffen
67112 BREUSCHWICKERSHEIM
Tél. & Fax : 03 88 59 56 81
semaro@wanadoo.fr

Atelier : 4, rue de la Libération
67980 HANGENBIETEN
Tél. & Fax : 03 88 59 54 96



DAMES MESSIEURS JUNIORS

HORAIRES D'OUVERTURE
Mardi et Mercredi : de 8h30 à 12h
et de 14h à 18h
Jeudi : de 8h30 à 12h
et de 13h à 19h

NOCTURNE LE
Vendredi : de 8h30 à 12h
et de 14h à 20h

ET EN NON-STOP LE
Samedi : de 8h à 15h

7a, rue du 14 Juillet - 67980 HANGENBIETEN
☎ 03 88 96 17 44

Grands anniversaires

«Une pensée bien spéciale pour ces grands anniversaires»



80 ans

Monsieur SCHAEFFER Gilbert
le 13/07/2014



80 ans

Madame HEROLD Anny
le 21/09/2014

Noces d'or

HEINTZ Raymond et Simone
17/07/14
SCHNELL Alfred et Lydia
27/11/14
LOHR Robert et Suzanne
11/12/14



Grands anniversaires

ZIRNHELT Marthe
18/07/2014

80 ans

MEYLAENDER René
03/09/2014

85 ans

HEIM Marthe
24/07/2014



LOTZ Gérard et Madeleine
le 06/08/14



FRUHAUF Antoine et Marie-France
le 25/09/14



COMINOTTO Serge et Anny
le 20/11/14

A.B TAXI

JOUR & NUIT

24h/24

Taxi conventionné Sécurité Sociale | Transport pour personnes à mobilité réduite
Transfert gare-aéroport | Toutes distances

26, rue de Verdun 67118 Geispolsheim-Gare | ab-alsacetaxi@orange.fr

Tél : 03 88 84 05 05 - Père : 06 12 52 42 18 - Fils : 06 13 68 98 93

AVEC LE TRÈS HAUT DÉBIT,
PRENEZ LE PÈRE NOËL DE VITESSE

**LABOX
POWER** | **37€90⁽¹⁾**
/MOIS
PENDANT 1 AN PUIS 46€90/MOIS

INTERNET JUSQU'À 200 Mb/s⁽²⁾
240 CHAÎNES TV⁽³⁾
TÉLÉPHONE FIXE ILLIMITÉ⁽⁴⁾



RDV EN BOUTIQUES

66 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
À GEISPOLSHHEIM

63 RUE DU MARÉCHAL FOCH
À MUTZIG

OFFRES SOUMISES À CONDITIONS RÉSERVÉES AUX NOUVEAUX CLIENTS PARTICULIERS SELON ZONE GÉOGRAPHIQUE ET ÉLIGIBILITÉ TECHNIQUE. ENGAGEMENT 1 AN.

FRAIS D'OUVERTURE DE SERVICE DE 50€. FRAIS DE RÉSILIATION DE 50€. Règlement hors prélèvement automatique : dépôt de garantie de 150€.

(1) Pour toute nouvelle souscription du 17/11/14 au 18/01/15, LABOX POWER est à 37€90/mois pendant 12 mois (prorata du mois en cours + 11 mois), puis 46,90€/mois (location du décodeur à 5€/mois incluse). (2) Jusqu'à 30, 100 ou 200 Mb/s IP, débits descendants théoriques maximum variables selon éligibilité technique, matériel et zones. Carte sur <http://eligibilite.numericable.fr> (3) Nombre et liste de chaînes et services susceptibles de variation en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre. Chaînes HD et programmes diffusés en 3D accessibles selon zone, éligibilité : nécessitent un matériel (poste TV, connectique et lunettes pour la 3D) et un décodeur compatibles. (4) Appels voix depuis la ligne fixe Numericable vers les postes fixes (hors n° spéciaux et via satellite, n° courts) en France métropolitaine + DOM et vers 100 destinations internationales, liste sur numericable.fr. Appels inclus vers les opérateurs mobiles nationaux (selon offre souscrite) en France + DOM, USA, Canada, Hawaï hors numéros spéciaux. Dans la limite de 99 correspondants différents par mois. Durée maximum par appel : 2h en continu.

NC Numericable, SAS au capital de 78.919.817,50 euros, RCS Meaux 400 461 950 - 10, rue Albert Einstein 77420 Champs-sur-Marne.

Le très haut débit est arrivé

Notre collectivité est la première des cinq communes de la Communauté de Communes « Les Châteaux » à bénéficier de l'accès très haut débit de 200 mégas. Cet investissement porté par la Communauté de Communes permet de faire face aux besoins accrus des familles, mais aussi des entreprises. En effet, aujourd'hui on compte en moyenne six objets connectés : 2 téléviseurs, un voir deux ordinateurs, smartphones, tablettes...

Le débit ADSL partagé entre tous ces éléments est devenu insuffisant, c'est pourquoi nous avons opté pour la fibre. La modification de notre équipement intercommunal nous apporte un confort apprécié pour l'utilisation du Net qui aujourd'hui est reconnu incontournable dans notre quotidien.

Nouvelle incursion des gens du voyage

Le 6 août 2014, une quarantaine de caravanes de la communauté des gens du voyage sont arrivées dans la commune par la rue de la Gare. Le jardin botanique, en cours de création, ayant été spécialement clôturé pour éviter les stationnements intempestifs, les dites caravanes se sont installées sur le terrain d'un particulier. Le Maire et le propriétaire du terrain ont consenti cette mise à disposition avec électricité, eau et benne à ordures moyennant rétribution et sous condition de restituer le terrain à l'état initial et libre de toute occupation. Comme stipulé dans le contrat, les gens du voyage ont quitté les lieux le 17 août les laissant malheureusement dans un triste état.



Traiteur 
*Organisateur
de réceptions*



Pour contribuer à la réussite de votre évènement,
Saveurs & Délices
met également son expérience à votre service en vous apportant ses conseils dans le choix de menus et de l'organisation.

1, rue des Anémones 67960 Entzheim
Tél. 03.88.59.97.03
Email : info@saveursetdelices.fr

CUISINE - BAIN - RANGEMENT
OSEZ la différence !



SERMES
CUISINE / perene
BAIN - RANGEMENT

16a rue des Frères Eberts
67100 STRASBOURG-MEINAU
Tél. 03 88 40 72 60
Email cuisines@sermes.fr
www.sermescuisines.fr

Vie communale

Circulation

1- Il est rappelé que la vitesse maximale sur l'ensemble des voiries de la commune est limitée à 30km/h.

2- Le stationnement est également réglementé par la présence des panneaux tels que prévus au code de la route. Les véhicules en infraction seront systématiquement verbalisés par les services de gendarmerie avec les nouveaux moyens mis à leur disposition.

3- La société SITA chargée de la collecte des ordures ménagères, du verre et du papier nous informe que leurs véhicules n'ont plus le droit de faire des marches arrière.

Les voies et impasses concernées ont été portées à notre connaissance. Une commission a donc été mise en place pour vérifier le bien fondé de la société SITA. Les personnes concernées par ce problème seront informées par lettre personnelle avec mention des solutions apportées.

D'ores et déjà pour ce qui concerne les impasses permettant le demi-tour des camions en fond d'impasse, le stationnement des voitures seront interdits la veille de la collecte tant sur la place de retournement que dans la voie d'accès. Si ces consignes n'étaient pas respectées, les bacs ne seront pas collectés devant le domicile mais devront être avancés à l'entrée de l'impasse par leur propriétaire. La mesure devrait entrer en vigueur en tout début d'année 2015.

Comptant sur le civisme et la compréhension de chacun, l'accès du camion de ramassage sera possible du fait d'absence de véhicules en stationnement le matin de la collecte à partir de 4h00.



Eclairage public

L'éclairage public représente près de la moitié de la consommation d'électricité dans le budget énergie de notre commune.

C'est pourquoi le conseil municipal a pris la décision de remplacer sur une période pluriannuelle et par secteur l'éclairage public de nos rues.

L'éclairage est l'outil indispensable à la sécurité des personnes et à la mise en valeur de notre commune, de ses édifices et monuments. Aujourd'hui, il est reconnu que notre installation est composée de matériels obsolètes et énergivores, telles que les boules diffusantes ou les lampes à vapeur de mercure. Ces dernières sont les moins efficaces des sources d'éclairage public, alors que les luminaires de type boule éclairent plus le ciel que la terre. Il faut souligner que la puissance unitaire moyenne de nos éclairages est de 250W et le flux vers le ciel de 50%.

C'est donc la notion « d'éclairer juste » qui s'impose et se décline au travers de valeurs d'éclairage et de luminaires minimales à maintenir. Ces valeurs sont exprimées dans la norme Européenne EN 13201.

Cette norme correspond à une puissance de l'ordre de 50/70 Watts et la perte lumineuse est inférieure à 15%.

Pour notre première tranche, située rue de Holtzheim et rue de la Gare, 12 mâts ont été remplacés par des mâts coniques de 6 mètres avec des luminaires en fonderie d'aluminium injecté garantissant un éclairage asymétrique de haute performance, prévus pour être équipés de 2 à 3 modules Photo Lens de 21 LED chacun soit 26 à 72 watts de consommation pour un courant d'alimentation de 350mA.

Le gain espéré sur notre facture devrait être au terme du remplacement de toutes les sources énergivores de l'ordre 51-60%, sans compter l'économie due au remplacement des ampoules du fait que les LED ont une durée de vie annoncées de 50 000 – 80 000 heures soit 12 à 20 ans.

MAISONS ET COURS FLEURIES

La commission de fleurissement propose l'attribution de prix pour les lauréats du concours communal de fleurissement pour l'année 2014, à savoir :

• COURS FLEURIES

- 1^{er} prix à M. & Mme KARCHER Alfred
- 2^{ème} prix à M. & Mme SCHILL Frédéric
- 3^{ème} prix à M. & Mme DIEBOLD Alain

• MAISONS ET COURS FLEURIES

- 1^{er} prix à M. & Mme GRETHEL Bernard
- 2^{ème} prix à M. & Mme JEHL Alain
- 3^{ème} prix à Mme UHLMANN Christiane

• FENETRES ET BALCONS FLEURIS

- 1^{er} prix à M. FREISS Daniel
- 2^{ème} prix à M. & Mme FLOREANI Olivier
- 2^{ème} prix à Mme BALDENWECK Antoinette
- 3^{ème} prix à Mme MATTER Marie
- 3^{ème} prix à M. & Mme FISCHER René



l'esprit mobile

LOHR
www.lohr.fr

Le Groupe LOHR imagine et crée les solutions pour votre logistique future.



29 rue du 14 juillet
BP1 HANGENBIETEN
67838 TANNERIES Cedex
(Strasbourg - France)
Tel. +33(0)3 88 38 98 00
Fax. +33(0)3 88 98 06 36
lohrind@lohr.fr

Vous voulez changer? changez avec VODIFF!

**RECHERCHE PERSONNALISÉE - VÉHICULES DE COLLABORATEURS
VÉHICULES D'IMPORTATION - MODÈLES RARES - FINANCEMENT**



**ASTON MARTIN - AUDI - BENTLEY - BMW - FERRARI - JAGUAR - LAMBORGHINI
MASERATI - MERCEDES - MINI - PORSCHE - VOLKSWAGEN**



L'EXCELLENCE VODIFF : UNE PALETTE COMPLÈTE DE SERVICES SUR MESURE

Nos spécialistes prennent soin de votre véhicule de A à Z :

- Entretien / Service après-vente
- Mécanique / Carrosserie
- Équipements

- Réparation ou remplacement pare-brise
- Pneumatiques et roues complètes
- Équilibrage, géométrie
- Stockage pneumatiques
- Contrôle technique

- Déclarations de sinistres, expertises
- Prise en charge assurances
- Travaux suite sinistre
- Assistance et dépannage
- Véhicule de prêt



VO'PARK
PARKING SÉCURISÉ LONGUE DURÉE

Parking sécurisé longue durée, assorti à une offre de services unique dans la région



VOPNEUS

Très large choix de pneumatiques et de jantes



VO'PASSION
LA PASSION POUR L'AUTOMOBILE EN VERSION ORIGINALE

Pilotez ou co-pilotez des voitures d'exception sur les plus beaux itinéraires d'Alsace



VODIFF
AUTOMOBILES

1, rue du tonnelier - 67960 Entzheim
Tél. 03 90 29 70 00 - Fax: 03 90 29 70 01
E-mail: auto@vodiff.fr

www.vodiff.fr

Nouvelle salle du conseil municipal

Les travaux ont été entrepris courant septembre par l'entreprise Stell & Bontz. Toute la structure intérieure du local a été démolie, la mise à niveau du plancher a été réalisée. La toiture est refaite à neuf, la menuiserie extérieure et le vitrage ont été posés. L'isolation intérieure, le chauffage au sol et la nouvelle distribution des locaux sont réalisés.

Le carrelage, la pose de sanitaires sont en cours. Doivent suivre les travaux de peintures et d'équipement électrique.



Espace culturel

D'importants dégâts des eaux ont nécessité le remplacement complet du sol de la grande salle de l'Espace Culturel. A cette occasion le conseil municipal a décidé de remplacer le sol PVC par du carrelage.

Sécurité pont sur CD 221

Le Conseil Général a procédé à la réparation du pont sur le Muhlwasser en remplaçant un tronçon en grès des Vosges régulièrement endommagé à l'occasion d'accrochages de véhicules à grand gabarit.

Le tronçon incriminé a été remplacé par un garde-corps métallique permettant ainsi un gain de recul d'environ 20 cm, ce qui, selon les experts du conseil général, diminuera sensiblement les accrochages à cet endroit.

Le service concerné du Conseil Général a également adouci le muret du ponceau situé avant le canal de la Bruche en posant des blocs de grès des Vosges biseautés, demande qui avait été faite par la commune.



SOGECA



" LE RIED " HERRLISHEIM

www.tellosgroup.com

TÉL. 03 88 59 76 88



Travaux

Agrandissement du columbarium au cimetière communal

Rappelons la notion de columbarium qui vient du latin « columba » (niche de pigeons) qui est un lieu où sont déposés dans les cases les urnes cinéraires contenant les cendres des morts. Depuis l'adoption de la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, le statut juridique des cendres est analogue à celui accordé à un corps dans un cercueil, les cendres sont désormais indivisibles. De plus, elles ne peuvent plus être conservées à domicile, leur dispersion restant néanmoins possible. Avec le développement de la pratique de la crémation, les tombes accueillent aujourd'hui de plus en plus souvent des urnes



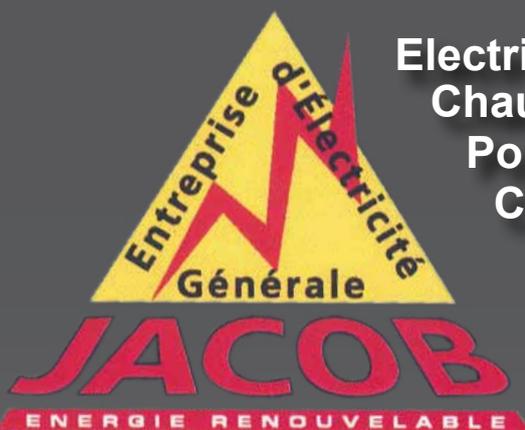
car les familles sont très légitimement attachées à un endroit matérialisant à la fois la mémoire collective et celle des ancêtres. Toutes ces raisons expliquent que nous avons tenu à installer un columbarium dans le cimetière de notre commune dès la fin de l'an 2005 d'une capacité de 12 cases et d'un jardin du souvenir. Cet équipement a été doublé cet été afin d'offrir aux familles un lieu de qualité pour le recueillement en mémoire de leurs chers disparus.

Sécurité routière

Le village connaît à certains endroits de sérieux problèmes de stationnement. Vous avez certainement été, confronté à ce problème, soit pour stationner votre véhicule à proximité du lieu où vous vouliez vous rendre, soit par la nécessité de descendre du trottoir en raison de l'encombrement de celui-ci par des voitures, ou encore en raison d'une difficulté pour accéder à votre garage, voir votre portillon d'entrée.

Une politique répressive, systématiser une pratique de stationnement interdit, ou la mise en place d'une zone bleue ne nous semble pas une nécessité absolue. Néanmoins, il n'est pas opportun de laisser perdurer la situation chaotique actuelle.

Les piétons, les enfants, les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir circuler en toute sécurité et en toute quiétude dans le village. Il est nécessaire, pour garantir la sécurité de tous, que l'ensemble des résidents adopte une démarche citoyenne et respectueuse du code de la route, et ce afin de garantir, notamment aux plus jeunes, une parfaite sécurité. Dans le cas contraire, nous demanderons à la gendarmerie de faire appliquer les règles du code de la route afin de préserver la qualité de l'environnement urbain pour les piétons et les riverains.



Electricité
Chauffage
Pompe à Chaleur
Climatisation
Chauffe-eau thermodynamique
Ventilation double-flux

17 rue de la Bruche - 67980 Hangenbieten
Tél. 03 90 29 69 66 - Fax. 03 90 29 69 72
www.electricitejacob.fr

École élémentaire de Hangenbieten

Rappel du calendrier scolaire 2014 / 2015

RAPPEL VACANCES SCOLAIRES :

Noël : Vendredi 19 décembre 2014 au soir - Lundi 05 janvier 2015 au matin

Hiver : Vendredi 20 février 2015 au soir - Lundi 09 mars 2015 au matin

Printemps : Vendredi 24 avril 2015 au soir - Lundi 11 mai 2015 au matin

Grandes vacances : Vendredi 03 juillet 2015 au soir

Élection des Représentants de Parents d'Elèves Divers Projets

Au Conseil de l'École Élémentaire

Sont élus : Titulaires : ~ Mme PAUPY
~ M. ANDREUX
~ Mme AUBRY

Suppléantes : ~ Mme LAVAUD
~ Mme WEBER
~ Mme MOESSINGER

Sapins de Noël (Ramassage & Feu de joie)
Le samedi 10 janvier 2015

Cavalcade de Carnaval avec les Maternelles
Le mardi 17 février 2015

École maternelle

Madame Sandrine NASSEH qui a enseigné à l'école élémentaire de 2009 à 2012 a souhaité rejoindre l'équipe pédagogique du village. Depuis la rentrée, elle assure la fonction de directrice à l'école maternelle et partage la fonction de professeur des écoles avec Madame Hélène THIERSE dans la classe des petits-moyens.



Quant à Madame Véronique OSTERMANN, elle accueille les enfants de la section des moyens-grands.

Madame Anne-Marie WEISS-KOPF a dû interrompre momentanément son activité professionnelle et Madame Joëlle BAMBERGER a assuré seule la fonction d'ATSEM pendant les mois de septembre à octobre.

Madame Aurélie NOIRIEL a rejoint l'équipe début novembre en tant qu'ATSEM et intervient en classe de moyens-grands. Elections des représentants de parents d'élèves au conseil de l'école maternelle sont élues :

Titulaires : Mme FERNANDEZ - Mme BALLINGER
Suppléante : Mme JERNASZ



Incivilités au club house foot et à l'école maternelle

Ces derniers mois, l'école maternelle et le club house du stade de foot ont été victimes de tentatives d'effraction et de vols avec effraction. Le 21 juin 2014, nuit précédant le feu de la Saint-Jean, entre minuit et 9 heures, la serrure d'une des portes du garage du club house a été fracturée, le faux plafond de la cuisine a été cassé à coups de pied et le volet métallique de la salle a été entrouvert. Les placards, armoires et éléments de cuisine ont été fouillés, des denrées alimentaires, des boissons et des effets personnels déposés par les joueurs près du bar ont été volés.

Dans la nuit du 4 au 5 septembre 2014, entre 16h30 et 7h30, un ou des individus s'en sont pris à la porte métallique à l'avant et aux deux portes en bois à l'arrière de l'école maternelle. Rien n'a été dérobé car le ou les auteurs n'ont pas réussi à entrer. Cette même nuit, le club house a vu une tentative de vol avec effraction. Là non plus, rien n'a été dérobé mais les dégâts sur différentes portes sont importants. Une nuit peu après les vacances de la Toussaint, un ou des cambrioleurs se sont introduits une nouvelle fois dans l'école maternelle par la porte donnant sur la rue des Noyers et ont dérobé du matériel informatique et des liquidités. Les enquêtes ont été confiées à la brigade de gendarmerie.

MECANIQUE GENERALE

15, rue de la Bruche
67980 HANGENBIETEN
Tél. 03 88 96 51 14
Fax 03 88 96 16 78

Principaux secteurs d'activités

- Matériel ferroviaire
- Agro alimentaire
- Machine outil
- Industrie du papier
- Véhicule industriel
- Travaux publics
- Manutention
- Chimie

Vie scolaire

Périscolaire

Le périscolaire est un lieu de vie. C'est un espace éducatif et un lieu d'apprentissage qui respecte le rythme et l'individualité de chaque personne. C'est aussi un lieu d'écoute qui permet de favoriser les échanges. L'équipe pédagogique souhaite que les enfants s'épanouissent, s'amuse, se responsabilisent à travers des activités et des projets divers et enrichissants.

L'année 2013/2014 fut encore riche en événements. Des groupes d'enfants ont proposé et élaboré des projets avec l'aide des animateurs. Grâce à leur implication, des jeunes ont pu ainsi organiser un week-end de camping à Pierre Percée. Ils ont pu financer leur projet par des actions d'autofinancement.

Des journées à thème (pirate, Japon, jeux de société,...) sont venues ponctuer l'année, afin de faire vivre aux enfants des moments particuliers, riches en savoir faire, et en connaissance et surtout partager des moments de plaisir.

Cette année a aussi vu la naissance de notre blason : des enfants ont fabriqué un bouclier en bois symbolisant le périscolaire.

Nous avons aussi fêté nos 10 ans en juin dernier. Pour célébrer cet anniversaire une journée festive a été organisée. Parcours culturel, comédie musicale, vidéo-photos étaient au programme.

Pour l'année 2014/2015, nous proposons aux enfants les projets suivant :

- « Initiation au judo ». Durant le mois de septembre, les enfants ont pu s'initier au judo grâce à notre partenaire « L'association de Judo d'Hangenbieten »

- Un projet sur « La vie au Moyen Âge » permettra aux jeunes de découvrir cette période de l'histoire.

- « Voyage à travers l'Europe ». Ce projet consiste à découvrir des pays de l'Union Européenne (tradition, langue, cuisine,...)

Musiciens en herbe

Pendant 3 mois, les élèves de moyenne et grande section participent à un projet d'illustration sonore avec une intervenante en musique. Ils mettent en place un spectacle de Noël à partir de l'album « Attention, bêtes féroces ». Ce projet est financé par l'école et la médiathèque. C'est l'occasion pour les élèves de découvrir de nouveaux instruments, d'apprendre à s'en servir, d'acquérir une attitude de musicien et de développer leur langage dans le domaine des animaux

- La création d'un deuxième livre va relater la suite des aventures de Lucie.

- « Exposcience » viendra clôturer l'année scolaire 2015. Les enfants pourront réaliser une performance scientifique et technique. Les jeunes auront l'occasion d'exposer leur projet auprès du grand public lors d'une manifestation qui se déroulera à Geispolsheim.

Comme chaque année, nous allons poursuivre notre partenariat avec la médiathèque d'Hangenbieten afin de favoriser la lecture auprès des enfants.



155 Route d'Oberhausbergen
67200 STRASBOURG
03.88.28.75.50
Fax 03.88.27.34.20

www.estascenseurs.fr

Installation dans bâtiments neufs et existants
Modernisation et mise aux normes
Entretien et dépannages toutes marques
Accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite

Un an déjà ! La médiathèque fonctionne dans ses espaces renouvelés.

Chaleureux, accueillants, ces espaces invitent tout habitant de la commune à prendre le temps d'un moment agréable, reposant : consulter, lire un document, une revue, écouter un morceau de musique, découvrir, visionner un DVD, partager un moment de lecture avec un enfant, s'isoler en section jeunesse, choisir, emprunter etc.

Si vous n'avez encore osé le faire, n'hésitez pas à franchir la porte.



Depuis la rentrée, les « bonnes habitudes et « du plus neuf ».

Accueils de classe

Durant les séances mensuelles s'égrèneront des lectures, des choix de livres, des projets de classe :

- les classiques de la littérature jeunesse (la comtesse de Ségur, Jules Verne, Tom Sawyer, Moby Dick, Heidi, Mary Poppins, Oliver Twist) pour les CM1, CM2
- les contes traditionnels et détournés pour les CE1, CE2
- les aventures de Pinocchio pour les CP
- les histoires thématiques pour les maternelles.

Heures du conte

Pour débiter la saison en octobre : l'entrain, la voix, la guitare de Clémentine Duguet et ses « Chansons z'écolos ». Un répertoire original des chansons fraîches, ludiques et actuelles pour inciter les enfants à préserver la planète pour « quand ils seront grands ».

En décembre, ce sera la conteuse et musicienne Pauline Menesclou qui terminera la saison. Elle offrira aux plus petits un magnifique spectacle de Noël : « Contes de neige et de bois », accompagnée d'une cornemuse et objets sonores. Elle dira l'origine des traditions de Noël.

« C'est bientôt Noël !
Les maisons s'animent, le sapin s'illumine.
Sonnez hautbois, résonnez musettes! »



Bébé lecteur

Nombreux bébés lecteurs ont quitté le groupe cette rentrée. Ils s'en sont allés sur le chemin de l'école. Et l'atelier continue avec des « petits nouveaux ». Histoires, comptines, chansons, berceuses, lectures sont au menu de chaque séance. Bravo à eux et aux adultes qui les accompagnent avec beaucoup de plaisir.



Atelier d'illustration sonore :

Durant les vacances de la Toussaint, un groupe de 12 enfants ont réalisé, pourrait-on dire un exploit. En trois séances, ils ont « créé » une illustration sonore en imaginant une musique sur un très bel album, « L'Afrique, petit Chaka » de Marie Sellier. Exploit permis par la présence, l'ardeur, la sensibilité et les compétences d'Ildiko Lorentz, intervenante musicienne. Un petit « spectacle » final a été donné devant de nombreux parents étonnés.

Spectacle L'Eau d'ici, l'Eau de là !

Une belle soirée de contes en musique par Sharon Evans, dans le cadre du festival « Vos oreilles ont la parole » auquel la médiathèque participe depuis 5 ans.

« Pourquoi un âne chercherait-il la mer ? Pourquoi les animaux dansent-ils pour arrêter la sécheresse ? Pourquoi la mer est-elle salée ? Autant de questions auxquelles les histoires répondent, dans ce spectacle qui fait de l'eau un personnage à part entière. » Un public très nombreux, une ambiance chaleureuse. Ces notes de musiques, ces textes, ces voix qui les disent ou les lisent sont de bons compagnons de vie et d'espérance. Ainsi s'achève l'année 2014.

C'est avec cet enthousiasme que toute l'équipe de la médiathèque vous souhaite un joyeux Noël et très belles fêtes de fin d'année.



A noter :
La médiathèque
sera fermée
du lundi 22 décembre
au lundi 5 janvier 2015

Lohr

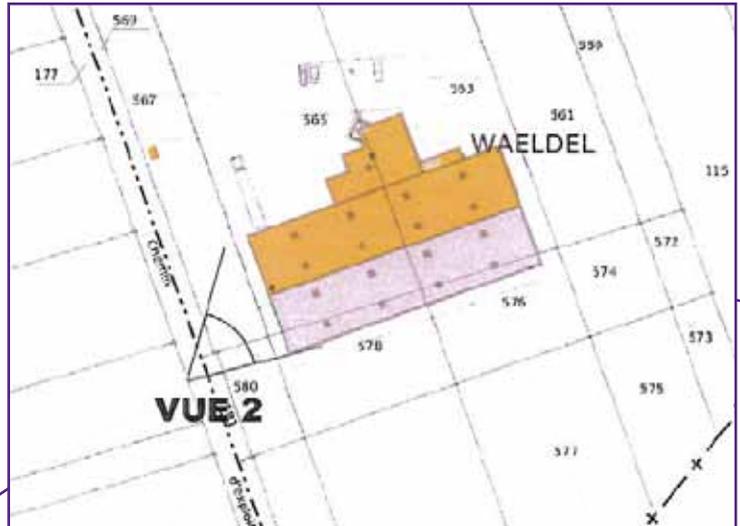
Les travaux d'agrandissement de l'usine LOHR route de Holtzheim ont démarré.

Un engin de fondations spéciales est à l'œuvre.



Proform

Le 20 novembre 2014, un permis de construire pour l'agrandissement d'un hall industriel a été accordé à la société PROFORM. C'est route de Holtzheim, sur un terrain actuellement en herbe sans aucune autre végétation que l'extension de 726m² de l'actuel atelier de la société PROFORM sera édifiée. Le bâtiment sera situé au sud de l'atelier existant. La nouvelle façade respectera les codes de l'existant où il est prévu d'installer des panneaux solaires photovoltaïques.



Peinture intérieure
Papiers peints - Décors
Revêtements sols et murs

Entreprise de Peinture

DICK
Louis sàrl

17, rue de la Bruche
67980 HANGENBIETEN
Tél/Fax 03 88 96 54 86

Le Domaine du Meunier

Un permis d'aménager a été accordé en date du 14 octobre 2014 à la Sci ROVICY.

Le lotissement « Le Domaine du Meunier » sis rue de la gare à Hangenbieten aura une superficie de 9372 m².

Les 25 lots se répartissent de part et d'autre d'une voie nouvelle créée pour relier la rue de Holtzheim et la rue de la Gare.

Le projet prévoit la possibilité de construire des maisons individuelles, jumelées ou en bande afin de répondre à un objectif de mixité de l'habitat.

Le projet tient compte de la zone inondable de la Bruche en fixant une interdiction de sous-sols.

La situation de l'emprise du projet correspond à la friche industrielle Weinmann dont les constructions ont été démolies suite au permis de démolir délivré le 24 janvier 2014.



HANGENBIETEN *Les Hauts-Lieux*



gsb
constructeur
immobilier

APPARTEMENTS DU 2 AU 5 PIECES

2 P à partir de 139 000 €

3 P à partir de 195 000 €

4 P à partir de 203 000 €

Belle résidence
au cœur du Village
sur les hauteurs

Prestations et finitions
de qualité

Chauffage Gaz

Garages
et emplacements en sous-sol

RT 2012 - PLS - PRET A TAUX 0

www.gsb-immobilier.fr

03 88 96 59 80
06 79 03 12 63

Vie associative

Pèlerinage paroissial à Saint-Nicolas-de-Port

Le samedi 28 juin 2014, la communauté de paroisses des Rives de la Bruche a rassemblé une soixantaine de personnes des 4 villages pour le pèlerinage annuel à Saint-Nicolas-de-Port.

En cette belle journée, nous avons célébré la messe à 10h30 à la Basilique Saint-Nicolas où l'on peut voir une relique de Saint-Nicolas. Vers 12h30 nous avons partagé le repas, un agréable moment de convivialité et d'échanges. L'après-midi visite de la place Stanislas à Nancy, à 17h nous avons tous participé aux vêpres à la cathédrale Notre-Dame-de-l'Annonciation où sont conservées des reliques de Saint-Sigisbert. Ce fut une belle journée et nous nous sommes d'ores et déjà donné rendez-vous l'année prochaine.



Pèlerinage à Rome

Fin octobre, une quarantaine de personnes, des paroissiens des quatre paroisses de notre communauté et d'autres de la paroisse Sainte-Croix de Lingolsheim, se sont retrouvées à la gare de Strasbourg, point de départ de notre pèlerinage à Rome. Après le trajet Strasbourg-Paris en TGV, nous nous sommes rendus à l'aéroport Charles de Gaulle et nous avons pris l'avion à destination de Rome où nous avons été hébergés à la maison religieuse Villa Maria sur le site des sept collines.

Le premier jour, nous avons visité la basilique Sainte-Marie-Majeure, la seule des quatre basiliques majeures (les trois autres étant les basiliques Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre et Saint-Paul-hors-les-murs) qui ait conservé les structures paléochrétiennes. Nous avons aussi visité la basilique Saint-Jean-de-Latran, la plus ancienne basilique chrétienne de Rome et y avons célébré l'Eucharistie. Nous avons fait une visite guidée du Colisée, le plus vaste amphithéâtre du monde antique, poursuivi la découverte de la Rome antique par le Forum romain et visité la basilique Saint-Clément qui, avec ses différents niveaux de construction au cours des siècles, constitue un parfait exemple du «mille-feuille» romain et permet de comprendre l'histoire de Rome.

Le lendemain, nous avons assisté à l'audience générale du Saint-Père qui a lieu le mercredi matin sur la place Saint-Pierre envahie par des milliers de personnes venues des quatre coins du monde. Le pape François nous a exhortés à lire le chapitre 37 du livre du prophète Ézéchiel.

Il nous a dit que dans l'Église, nous formons un seul corps, que l'Église est le corps du Christ et que le baptême nous unit comme

membres du même corps dont le Christ est la tête. L'après-midi, une promenade dans la Rome baroque, de la Fontaine de Trévi à la place Navone, nous a fait découvrir le Panthéon, l'église du Gesù et l'église Saint-Louis-des-Français, consacrée comme l'église nationale des Français à Rome et nous avons célébré l'Eucharistie à la Chiesa Nuova construite pour la Congrégation de l'Oratoire.

Le jour suivant, nous avons célébré l'Eucharistie à la basilique Saint-Pierre, devant l'autel et le tombeau du pape Jean XXIII et visité le musée du Vatican.

Enfin, le dernier jour, nous avons célébré l'Eucharistie à la basilique Saint-Laurent-hors-les-murs.

Nos journées débutaient avec les laudes pour se finir par les complies dans la chapelle de la Villa Maria.

Nous avons vécu un beau pèlerinage avec des temps très forts et très enrichissants et nous espérons vivre une autre expérience spirituelle l'année prochaine.

Un chapelet, le dimanche suivant à l'église d'Eckbolsheim, a clôturé notre pèlerinage.



Vie associative

Paroisse Protestante

Fête de printemps...le retour mais autrement !
Nous nous retrouverons pour la cinquième fête de printemps de la paroisse protestante de Hangenbieten Kolbsheim le 18 avril 2015.

On garde la même formule : un samedi soir, avec repas, animation et temps convivial. Mais on élargie l'équipe : cette année la fête est organisée conjointement avec la communauté catholique de Hangenbieten et plus largement les, chrétiens du village.

Dans le climat actuel, cette fête pourra être un beau témoignage d'amitié, de partage, de solidarité et d'Espérance.

Retenez déjà la date !

Le détail du programme vous sera communiqué en temps utile !

Caroline Ingrand-Hoffet, pasteure



Théâtre d'expression Française

En 2015 nous entamons notre 5ème saison théâtrale, et ce grâce à vous !

Nous serons ravis de vous retrouver au mois d'octobre. Cependant cette date éloignée ne nous permet pas de vous donner d'informations concernant la pièce, que nous vous présenterons, mais nous vous promettons d'ores et déjà de tout mettre en œuvre, pour que ce moment soit un moment de détente et de fous rires.

Vous aurez le plaisir de découvrir le titre dans le prochain bulletin communal.

En attendant, toute la troupe de la Zen Compagnie profite de cette occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année, et vous dit à l'année prochaine !



www.mel-auto.com



Une seule adresse, plusieurs services

18 rue de Breuschwickersheim 67120 KOLBSHEIM

- **CARROSSERIE VL PL**
 - ⇒ AGREMENTS ASSURANCES
 - ⇒ SERVICE A DOMICILE
 - ⇒ PAS D'AVANCE DE FRAIS (hors franchise)
 - ⇒ VEHICULE DE COURTOISIE

• **MECANIQUE BOSCH CAR SERVICE**
Tél : 03 88 96 10 80
garage.maylaender@orange.fr



- **LOCATION DE VEHICULES JUSQU'À 3T5**
- POSSIBILITE DE LIVRAISON CLIENTS ENTREPRISES
- TARIF CE, ASSOCIATIONS SPORTIVES
 - ⇒ Véhicules société 2 places à benne 7 places
 - ⇒ Véhicules de tourisme et prestige
 - ⇒ Véhicules de tourisme 7 et 9 places

Tél : 03 88 59 56 57

commercial@mellocation.com

NOUVEAU : Carrosserie AD Schwartz

partenaire du 1er réseau de carrosseries en France

1 rue Principale 67120 KOLBSHEIM

Tél : 03 88 96 10 12

carrosserieschwartz@orange.fr



FAITES CONFIANCE A UN PARTENAIRE LOCAL QUI S'ADAPTE A VOS BESOINS

Vie associative

Le groupe théâtral de Hangenbieten
Kàminfâjer, Stackeledràjer



A Luschtspiel in 3 Akt vum Claude Dreyer

Prendre son envol dans la vie n'est pas toujours chose facile... Certains préfèrent quitter le giron familial le plus tard possible. C'est le cas de Georges, notre ramoneur de père en fils depuis 8 générations : il vit toujours chez ses parents à 50 ans bien sonnés... Son quotidien, livré au travail et aux sorties entre potes, va soudain être bousculé lorsque ses parents, assistés frénésiquement de la grand-mère, décident de lui forcer la main pour enfin trouver une âme sœur. Mais à quel prix ?
Qui de Victoria, Sophie, Téhani ou Rosalie trouvera ses faveurs ?
L'agent matrimonial Emile Blank dénicherait-il la perle rare ?
C'est sans compter avec les prétendantes proposées par Schussel et Schollesepp qui ont plus d'un tour dans leur sac. ...

Les représentations se dérouleront
Samedi 14 février 2015 à 20 h 15
Dimanche 15 février 2015 à 14 h 30
Samedi 21 février 2015 à 20 h 15
Dimanche 22 février 2015 à 14 h 30
Prix d'entrée : 8 € pour les adultes
4 € pour les enfants jusqu'à 12 ans

Réservations et renseignements à partir du 15 décembre, tous les jours sauf lundi soir et le mercredi soir

Madame Danielle CAQUELIN au 03.90.29.32.19 ou 06.07.91.25.20

Nous tenons à remercier d'avance les artisans, commerçants ainsi que les habitants de notre commune, pour l'accueil réservé aux personnes qui viendront collecter les tombolas les samedi 31 janvier et 7 février 2015.

L'ensemble de la troupe théâtral vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

CARRELAGE
CHAPE
GRANIT
MARBRE

Spizzo
sarl

4, Impasse des Ormes
67980 HANGENBIETEN
Tel 03 88 96 13 74
Fax 03 88 59 56 84
carrelage.spizzo@gmail.com

DOMAINE
FRITSCH

PINOT NOIR
DE MARLENHEIM

PROP - VITICULTEUR
67520 MARLENHEIM (F)

La fête du 13 juillet 2014

Voilà 3 ans maintenant que le Badminton Club Hangenbieten (BCH) assure l'organisation du bal du 13 juillet, une tradition dans le village.

Cette année, la fête s'est déroulée dans un contexte particulier, celui de la Coupe du Monde de Football. La commune de Hangenbieten qui finance ces festivités a tout mis en œuvre pour assurer la réussite de la soirée:

- Pour les fans de football, projection de la finale sur écran géant.

- Pour le plaisir des yeux, pas de feu d'artifice, mais un superbe spectacle aquatique avec sons et lumières signé Aquatique Show...

- Et pour continuer à faire la fête et danser, une animation musicale avec un DJ.

Bilan : une très belle soirée d'été! Le public était nombreux, au moins 500 personnes, et très séduits par l'organisation de la soirée et la diversité des animations. Le comité du BCH et tous les autres bénévoles du Club ont eu également plaisir à s'investir dans cette soirée.



Le Club

Le **Badminton Club Hangenbieten (BCH)**, permet la pratique du badminton en **Section Loisirs** pour ceux qui veulent jouer pour le plaisir, mais donne aussi accès pour ceux qui le souhaitent aux **compétitions** Interclubs organisées par la Ligue d'Alsace.

Le BCH est également ouvert aux **Jeunes** qui souhaitent démarrer la pratique du badminton ou progresser dans ce sport. Depuis 4 ans, une **Section Jeunes** existe, réservée aux enfants de 7 à 11 ans. Les entraînements ont lieu le lundi de 17h à 18h30. Ils sont assurés par Jonathan Meghouche et Arnaud Wagner, membres du comité et de l'équipe Compétition du BCH.

Compétition

Le « **Circuit Jeunes** », qui se déroule sous forme de championnat avec 7 journées de compétition dans l'année, en individuel ou en double, leur permet de se lancer dans la compétition contre d'autres enfants d'autres clubs.

Cette année, 2 équipes **Compétition Interclub Seniors** ont été constituées, dont l'une arrive actuellement en tête dans sa catégorie, après avoir remportée toutes ses victoires depuis le début de la saison. Les équipes ont la chance d'être entraînées par **Vincent LAIGLE**.

ZOOM

Vincent LAIGLE habite Hangenbieten avec sa famille depuis 2006. Le BCH est fier de pouvoir bénéficier cette année de son expérience. Il est vrai que son palmarès est impressionnant aussi bien en tant que joueur (6 fois champion de France senior et 4 fois en jeune, a remporté 17 compétitions internationales, son meilleur classement mondial : 13^{ème} en 2002) ou entraîneur (Entraîneur de l'équipe de France des jeunes de moins de 19 ans, Responsable du Pôle France Jeunes de Strasbourg jusqu'en 2014).

Il forme depuis la rentrée les futurs entraîneurs professionnels. Vincent fait toujours partie du club de l'ASPTT Strasbourg, club qui a été champion de France en 2013.

L'Alsace est, en effet, une région très dynamique dans ce sport avec un nombre de licenciés en forte croissance. Le badminton est ainsi devenu le sport n°1 en UNSS dans les collèges.

Et avec tout ce vécu sportif et professionnel Vincent prend encore plaisir à entraîner nos équipes. Merci!



Les séances de Badminton ont lieu :

- Lundi de 17h à 18h15: Entraînement jeunes (sauf vacances scolaires)
- Lundi de 18h30 à 22h: Loisirs et Compétitions (de 17h30 à 22h pendant les vacances scolaires)
- Mercredi de 18h à 21h: Exclusivement Loisirs
- Jeudi de 19h à 21h : Entraînement Compétitions



*Si vous souhaitez un renseignement
ou si vous voulez vous inscrire au cours de la saison,
contactez le club par e-mail,
ou rendez-vous au Hall des Sports le lundi soir
pour rencontrer les membres du comité.*

badmintonclubhangenbieten@hotmail.fr

Vie Communale

Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre, la commune a célébré le 96^e anniversaire de la fin des hostilités de la guerre 14/18. Le Maire, les adjoints, les conseillers, les représentants des associations locales, Madame la Pasteur INGRAND-HOFFET ainsi que de nombreux habitants se sont réunis au monument aux Morts pour participer à cette commémoration. La batterie fanfare et la section des sapeurs pompiers ont rehaussé de leur présence la cérémonie. Après le dépôt de la gerbe, l'assemblée s'est rendue à l'espace culturel pour le verre de l'amitié.



Stage découverte

Noé BONDOERFFER a effectué un stage de formation professionnel du 3 au 21 novembre dernier à l'entière satisfaction de ses référents et de la municipalité.



Travaux du réseau d'assainissement de la Bruche courant août 2014.



Vie associative

Amicale des Sapeurs Pompiers - MESSTI 2014

Cette année, pour le Messti, l'amicale a décidé de jouer la carte du folklore et de la tradition.

Mais n'y voyez là aucun rapport avec le débat actuel sur la réforme territoriale.

Ainsi nous avons décoré le char, pour la vente des pains d'épices, sur le thème de l'Alsace avec maison à colombages et géraniums.

Nous avons également enfilé des tenues traditionnelles alsaciennes. Ces tenues nous ont été généreusement prêtées par le groupe folklorique « Les coquelicots » de Geispolsheim. C'est ce qui explique la couleur rouge de la coiffe. Geispolsheim est en effet le seul village d'Alsace dont les femmes arborent une coiffe rouge et non une coiffe noire.

Notre passage dans les rues du village fut donc remarqué d'autant qu'il a été accompagné de musique elle aussi traditionnelle. Il a suscité des réactions diverses et variées : sourire, nostalgie et même quelques larmes d'émotion.

Beau succès donc pour ce week-end festif qui a permis à certains d'entre nous de réaliser un vieux rêve d'enfant en arborant avec fierté et pour la première fois le costume alsacien.

Nous tenons à remercier les villageois pour leur accueil et le groupe folklorique « Les coquelicots » pour le prêt de ces costumes.



Entreprise F. LLIDO & Fils
Chauffage - Sanitaire - Climatisation

Depuis 1968

Tél : 03 88 78 10 22

Fax : 03 88 77 85 21

E-mail : llidosarl@free.fr

**5 A, rue de Hangenbieten
67810 HOLTZHEIM**

Vie associative

Nouvelles activités à découvrir près de chez vous, à Hangenbieten



Cuisses – abdos – fessiers

Le C.A.F. est un cours de renforcement musculaire du bas du corps. On y renforce avant tout la ceinture abdominale (ventre et taille), les fessiers (petits, moyens et grands) ainsi que les jambes (quadriceps, adducteurs). Excellent cours pour renforcer, modeler et tonifier la silhouette.

Samedi 9h30 – 10h30

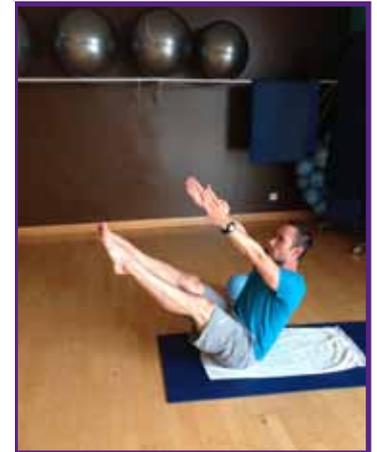
Pilates (certification Pilates Matwork Leaderfit')

Les exercices visent à mettre en action, en alternance, tous les groupes musculaires. On insiste particulièrement sur les muscles posturaux (dos, abdominaux,...) On mise aussi beaucoup sur la respiration.

Comme ils demandent une concentration certaine, ces exercices permettent une bonne prise de conscience des fonctions musculaire et respiratoire. Ils favorisent ainsi leur contrôle.

La méthode Pilates repose sur 8 principes de base qui doivent toujours rester présents à l'esprit de celui qui la pratique : concentration, contrôle, centre de gravité, respiration, fluidité, précision, enchaînement et isolement. Les muscles abdominaux, fessiers et dorsaux sont sollicités dans la plupart des exercices.

Samedi 10h30 – 11h30



Biokinésie (du grec BIO la vie ; et KINESIE le mouvement) aussi appelée gymnastique des organes.

C'est une musculation en douceur et en profondeur.

Ici, le muscle n'est pas un but mais un moyen.

Durant le travail des muscles, une bonne respiration s'impose.

L'inspire et l'expire et les rétentions appropriées complètent le travail musculaire par une pression sur les viscères ou les os. On associe ainsi assouplissement, travail respiratoire, musculation et massage.

Mercredi 9h45 – 10h45

Intervenant : Celestino Nogueira (Diplômé d'État au CREPS d'Alsace),
Éducateur sport et santé / Instructeur Pilates certifié.



Plus de 30 ans d'expériences

RADIO • TAXIS • MAGRA

CUS - AEROPORT et BANLIEUE

45, rue du Maréchal Foch 67380 LINGOLSHEIM

LINGOLSHEIM	03 88 76 95 76
ESCHAU	03 88 64 05 05
KOLBSHEIM	03 88 96 11 81
HANGENBIETEN	06 07 22 48 20

Amicale des Donneurs de Sang de Hangenbieten

A tous les donneurs qui consacrent un peu de leur temps, nous disons un grand MERCI

Venez vous joindre à nous :

Mercredi 25 Février 2015

Mercredi 10 Juin 2015

Mercredi 28 Octobre 2015

de 17 H 30 à 20 H 30 à l'Espace Culturel de Hangenbieten

Après le don, l'Amicale vous invite à la collation pour un moment sympathique et convivial.



Ush

Après plusieurs saisons de stabilisation en première division, nous voilà lancés dans un nouveau cycle depuis cette saison et peut être en même temps de nouvelles ambitions. A noter, la création d'une équipe de vétérans cette saison qui vient compléter nos équipes 1 et 2 ainsi que nos supers vétérans avec pour ambition de maintenir ces équipes et éventuellement en ajouter d'autres.

D'un point de vue de l'organisation du club, nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux bénévoles ou des personnes voulant intégrer notre comité afin de prendre part activement à la vie du club. Alors, si jouer ou nous aider lors des manifestations vous intéresse n'hésitez pas à prendre contact avec nous, vous serez accueilli de la meilleure façon possible au sein du club.

Ensuite, comme vous le savez peut-être, l'année 2015 sera celle de notre 80ème anniversaire. Je vous invite d'ors et déjà à prendre note dans vos agendas pour la soirée années 80 le 21 mars, le dernier week-end de juin pour notre traditionnel feu de la Saint Jean « spécial 80 ans », ainsi que le premier week-end de septembre pour le messti.

En espérant avoir eu toute votre attention, je siffle la dessus le coup de sifflet final.

Au plaisir de vous accueillir au Club House ou de vous voir autour du terrain très prochainement.

Sportivement.
Le comité de l'USH



Gymnastique et détente

1 impasse des Cerisiers
67980 HANGENBIETEN

Tél : 03 88 96 12 39

Affiliation DC EPMM - Strasbourg N° 9912 86 08

Vous propose dans le hall des sports à Hangenbieten
Les mardis de 20 H 00 à 21 H 00

• GYMNASTIQUE RYTHMIQUE • AEROBIC

• ABDOS-FESSIERS • STRETCHING
L'ensemble animé par Fabienne SOLT

Pour tout renseignements, vous pouvez contacter :

Mme GRUTTER Sylvie
au 03 88 96 12 39

Mme GALMICHE Michèle
au 03 90 29 33 59



Self - Défense Training : Karaté et Krav-maga

L'association Self-Défense Training est en plein essor. Après un an d'existence, nous comptons une cinquantaine d'adhérents qui s'entraînent au dojo d'Hangenbieten.

Encadrés par un professeur chevronné , 4eme DAN, les enfants s' initient au bases et aux techniques du karaté. Ils pratiquent un art martial, qui leur apporte la maitrise de leur corps, équilibre, coordination, énergie, détermination, confiance en soi, respect du partenaire, sans aucune violence.

Les adolescents et les adultes pratiquent le krav-maga. Pour pratiquer le krav-maga, il n'est pas nécessaire d'avoir une condition physique d'athlète. Cette méthode de self-défense est accessible à toutes les catégories de population. Il s'agit d'acquérir des techniques simples, rapides et efficaces pour se défendre contre toutes sortes d'attaques (à mains nues ou armées).

Les inscriptions sont possibles en cours d'année et vous pouvez participer à 2 cours d'essai gratuits.

Les horaires :

- Karaté enfants- de 6 à 11 ans
- le mercredi de 18h15 à 19h15
- Krav-Maga adolescents - de 12 à 15ans
- le vendredi de 18h30 à 19h30
- Krav-Maga adultes - + de 15 ans
- le mercredi de 19h30 à 21h00 et le vendredi de 19h30 à 21h00.

A noter que le 18 janvier 2015 nous organisons un stage de krav-maga ouvert à tout public, sous la direction d'Aldo Mazzuchetti,(Responsable de la commission Krav-Maga du comité Départemental du Bas-Rhin).

Téléphone : 06 13 85 55 22 -
<http://selfdefensetraining.fr>

N.Gindt

Sécurité

Pour vous aider à lutter contre les cambriolages, protéger votre domicile et sécuriser vos biens, la gendarmerie vous propose une application gratuite comportant tous les conseils et réflexes à adopter pour empêcher du mieux possible la commission d'un cambriolage chez vous.

Les smartphones constituent l'un des principaux moyens de communication. En France, 55 millions de personnes ont un téléphone portable, plus de 40 millions possèdent désormais un smartphone. Cette application ouvre un champ nouveau en terme de prévention, celui des applications téléphoniques, et devrait donner lieu à toute une série d'actions modernes de communication et d'information permettant de sensibiliser de nouvelles franges de la population aux actions menées dans le cadre de la politique publique de sécurité. L'application « Stop cambriolages » est disponible pour la grande majorité des Smartphones utilisés sur le marché français et figure sur les plates-formes de téléchargements de Google (version Android) et Apple (version IOS).

Cette application est proposée gratuitement, par téléchargement, à l'ensemble des utilisateurs de smartphones, sous le format Android et IOS (Apple). Accessible de façon intuitive à partir d'une icône au logo de la gendarmerie nationale, cette application répond à deux objectifs :

INFORMER LA POPULATION

- la page « Prévention », contient des conseils destinés aux particuliers et aux commerçants pour les aider à se prémunir des cambriolages ;

- la page « Conseil aux victimes », décrit la conduite à tenir en cas de cambriolage (respect des lieux notamment afin de ne pas gêner le prélèvement ultérieur des traces par les enquêteurs), couplée à une touche d'alerte, permettant de contacter la brigade la plus proche, par la fonction géolocalisation de l'appareil, et de provoquer l'engagement d'une patrouille sur le terrain ;

- la page « Départ en vacances », permettant à l'utilisateur de pouvoir s'inscrire, à distance, de manière dématérialisée à l'opération tranquillité vacances.

- La page « Brigade » permet de trouver une brigade de gendarmerie à partir d'un nom de commune ou en se géolocalisant.

ALERTE LA POPULATION

- la page « accueil », contient des messages de prévention liés à l'actualité, alimentés régulièrement par le pôle prévention du groupement de gendarmerie de l'Hérault (exemple : ce à quoi il faut penser à l'approche des vacances ou de la période des fêtes...) ;

- les notifications (push) envoyées en temps réel, pour prévenir les utilisateurs d'un risque potentiel et précis (activité visée, zone géographique...).

- La page « personnalisation » permettra aux utilisateurs de paramétrer leur application en fonction de leur département d'appartenance et ainsi recevoir les notifications qui les concernent.

JDC
JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
- 2 - Vérifiez ensuite que le recensement est possible dans votre commune.
- 3 - Munissez-vous des documents numériques suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen» en ligne.
- 5 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

FAITES VÉRIFIER ET ENTRETENIR
avant chaque hiver vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation...

RESPECTEZ
le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz...)

AÉREZ
au moins 10 minutes par jour

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.

Plus d'information sur www.prevention-maison.fr

Calendrier des manifestations

DATES	ORGANISATEURS	OBJETS	LIEUX
Dimanche 11 janvier 2015	Commune	Vœux du Maire	Espace culturel
Samedi 14 février 2015	Théâtre Alsacien	Représentation théâtrale	Espace culturel
Dimanche 15 février 2015	Théâtre Alsacien	Représentation théâtrale	Espace culturel
Samedi 21 février 2015	Théâtre Alsacien	Représentation théâtrale	Espace culturel
Dimanche 22 février 2015	Théâtre Alsacien	Représentation théâtrale	Espace culturel
Mercredi 25 février 2015	Donneurs de Sang	Don du sang	Espace culturel
Samedi 21 mars 2015	USH	Soirée Années 80	Espace culturel
Mercredi 10 juin 2015	Donneurs de Sang	Don du sang	Espace culturel
Samedi 27 juin 2015	USH	Feu de la Saint Jean	Terrain de foot
Dimanche 5 juillet 2015	APP	Marché aux puces	Rues du village
Lundi 13 juillet 2015	Commune	Fête Nationale	Espace culturel
Samedi 4 septembre 2015	USH	Messti	Espace culturel
Dimanche 5 septembre 2015	USH	Messti	Espace culturel
Lundi 6 septembre 2015	USH	Messti	Espace culturel
Mercredi 14 octobre 2015	Donneurs de Sang	Don du sang	Espace culturel
Vendredi 23 octobre 2015	Zen Compagnie	Représentation théâtrale	Espace culturel
Samedi 24 octobre 2015	Zen Compagnie	Représentation théâtrale	Espace culturel
Dimanche 25 octobre 2015	Zen Compagnie	Représentation théâtrale	Espace culturel
Mercredi 28 octobre 2015	Donneurs de Sang	Don du sang	Espace culturel
Mercredi 11 novembre 2015	Commune	Armistice	Monuments aux Morts
Samedi 5 décembre 2015	Sapeurs Pompiers	Ste Barbe	Espace culturel
Dimanche 13 décembre 2015	Commune	Repas des Aînés	Espace culturel
Jeudi 31 décembre 2015	Sapeurs Pompiers	Saint Sylvestre	Espace culturel

*Le Maire, les Adjointes, les Conseillers Municipaux
et l'ensemble du personnel communal vous présentent leurs
meilleurs vœux à l'occasion des fêtes de fin d'année
et vous invitent à la présentation des vœux du Maire
le Dimanche 11 janvier 2015 à 15 heures
à l'Espace Culturel.*

Déneigement des trottoirs

Conformément aux prescriptions de l'arrêté municipal, les propriétaires ou locataires principaux sont tenus d'enlever ou de faire enlever la neige sur le trottoir, devant leur immeuble sur une largeur de 1 mètre et de l'entasser de telle façon que les bouches d'incendie, les caniveaux et les puisards restent dégagés.

En cas de verglas, ils sont tenus de répandre du sel ou du sable sur le trottoir ou la chaussée, sur une largeur de 1 mètre devant les maisons.

L'épandage de sel est interdit sur les trottoirs, terre-pleins et places plantés d'arbres.

Renseignements utiles

MAIRIE

4 rue du 14 Juillet 67980 HANGENBIETEN
Tél : 03 88 96 01 27 – Fax : 03 88 59 54 08
Courriel : mairie.hangenbieten@evc.net
Secrétaire générale : Mme Annette ADLOFF
Adjoint Administratif : Mme Amélie TUSHA
Horaires : du lundi au vendredi : 8h00-12h00
Lundi, jeudi et vendredi : 13h30-17h00
Mardi : 16h00-19h00
Le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous

MEDIATHEQUE

Allée Charles Frédéric Gerhardt
Tél : 03 88 96 17 20
Courriel : media.hang@evc.net
Responsable : Mme Marie-Bernadette WENTZ
Horaires :
Mardi : 15h30-18h00
Mercredi : 13h30-17h30
Vendredi : 15h30-19h30
Samedi : 14h00-17h00

ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

G.E.M. LES CHATEAUX

Rue des Prés – Tél : 03 90 29 69 25

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET PERISCOLAIRE

Espace Culturel – Allée Charles Frédéric Gerhardt
Tél : 03 90 29 35 20

MULTI ACCUEIL « LES LUTINS DES CHATEAUX »

1B rue Albert Schweitzer
67112 BREUSCHWICKERSHEIM
Ouverture : lundi au vendredi de 7h00 à 19h00
Téléphone : 03 88 51 65 67

GENDARMERIE DE WOLFISHEIM

2 rue de la 2^{ème} Division Blindée
67202 WOLFISHEIM
Tél : 03 88 78 20 19

ORDURES MENAGERES

Communauté de Communes Les Châteaux
Mairie de Hangenbieten
Tél : 03 88 75 06 60
Courriel : c.c.leschateaux@evc.net
Site internet : www.cc-leschateaux.fr
Collecte : le vendredi
Semaine impaire : collecte du papier-plastique
Semaine paire : collecte du verre

DECHETTERIE

Rue de Hangenbieten à Breuschwickersheim
Tél : 03 88 59 55 37
Ouverture : mercredi et samedi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

CULTES

Paroisse catholique : M. le Curé Boguslaw BIALEK
Presbytère catholique 18 rue de l'Eglise
67810 HOLTZHEIM - Tél : 03 88 78 06 61
Courriel : paroisse-catho@wanadoo.fr

Paroisse protestante : Mme la Pasteure Caroline
INGRAND-HOFFET
Paroisse protestante 9 rue de la Division Leclerc
67120 KOLBSHEIM - Tél : 03 88 96 00 33
Courriel : caroline.ingrand-hoffet@protestants.org

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE

Ecole Maternelle – Allée Charles Frédéric Gerhardt
Tél : 03 88 96 50 99
Courriel : ecole.maternelle.hang@estvideo.fr

Ecole Primaire – 4 rue du 14 Juillet
Tél : 03 88 96 50 90
Courriel : ecole.primaire.hang@estvideo.fr

Collège Paul Wernert
4 rue du Collège 67204 Achenheim
Tél : 03 88 96 02 42
Courriel : ce.067168u@ac-strasbourg.fr

SANTE

Groupe Médical de Hangenbieten
19 rue des Fleurs – Tél : 03 88 96 00 77

Dr Daniel Weil : lundi, mercredi de 14h00 à 18h00
Mardi, jeudi, vendredi, samedi de 8h00 à 12h00

Dr Raymond Westerfeld : lundi, mercredi,
samedi de 8h00 à 12h00
Mardi, jeudi, vendredi de 14h00 à 18h00

Dentiste
M. Bruno GOSCH – 9a rue du 14 Juillet
Tél : 03 88 96 50 31

Kinésithérapeute
M. Gil DUPLESSIX – 9 rue de la Gare
Tél : 03 90 64 86 03

INFIRMIERES A DOMICILE

Mme GRIVEL
19 rue Principale – 67120 KOLBSHEIM
Tél : 03 88 96 55 15 – 06 72 33 64 18

HOPITAUX

Nouvel Hôpital Civil (NHC) de Strasbourg
1 place de l'Hôpital 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 11 67 68

CHU Hautepierre
Avenue Molière 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 12 80 00

ASSISTANTE SOCIALE

Madame BERRON
Maison du Conseil Général de Molsheim
Tél : 03 68 33 89 25

URGENCES

Samu : 15
Police Secours : 17
Sapeurs Pompiers : 18
Appel d'urgences : 112
Sos mains : 03 88 67 44 01
Centre anti-poisons : 03 88 37 37 37
Asum : 03 88 36 36 36

Renseignement téléphonique : 118 008



FORFAIT 4G - GESTION DE COMPTE - PAIEMENT SANS CONTACT

**VOTRE BANQUE EST DÉJÀ
DANS VOTRE MOBILE,
CHOISISSEZ VOTRE MOBILE
DANS VOTRE BANQUE.**

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel

CRÉDIT MUTUEL HORIZON
26 RUE DES MAIRES RAEDEL - 67810 HOLTZHEIM
AGENCES À HANGENBIETEN ET ENTZHEIM
TÉL. : 0820 353 491* - COURRIEL : 01226@CREDITMUTUEL.FR

*0,12 € TTC/min.

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,5 millions de clients-sociétaires.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT

CERTIFIÉ QUALIBAT

RECONNU
GRANDS
TRAVAUX



Stell et Bontz

Travaux tous corps d'états

Rénovation d'immeubles

Travaux spéciaux

Réfection après sinistre

Maisons ossature bois

STELL ET BONTZ

1 chemin de l'Etang - BP 17

Hangenbieten

67838 Tanneries Cedex

Tél. 03 88 96 15 55

info@stelletbontz.fr

BÉTON ARMÉ - MAÇONNERIE

DÉMOLITION - CRÉPISSAGE

CHARPENTE - COUVERTURE

ZINGUERIE - ASSAINISSEMENT

CARRELAGE - CHAPE - PAVAGE

ÉLECTRICITÉ - SANITAIRE

PLÂTRERIE - FAUX PLAFOND

MENUISERIE - AGENCEMENT

RAVALEMENT DE FAÇADE

PEINTURE - DÉCORATION

REVÊTEMENT DE SOL

ISOLATION ACOUSTIQUE

PRODUITS SPÉCIAUX

www.stelletbontz.fr